

**Le CATRED, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, à but non lucratif, défend les droits des accidentés du travail, invalides, handicapés et retraités**

Le CATRED se bat pour :

- La libre circulation entre la France et le pays d'origine avec maintien de tous les droits
- L'accès aux soins et à la protection sociale pour tous, sans condition
- L'exportation intégrale des prestations sociales
- La garantie minimale des ressources permettant de vivre dignement
- Le droit au regroupement familial sans condition de ressources



## Le CATRED a besoin de votre soutien

### Pour adhérer au CATRED

Le montant annuel de l'adhésion est de 40 euros  
Adressez un chèque à l'ordre du **CATRED**  
**20 boulevard Voltaire 75011 Paris** en indiquant :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

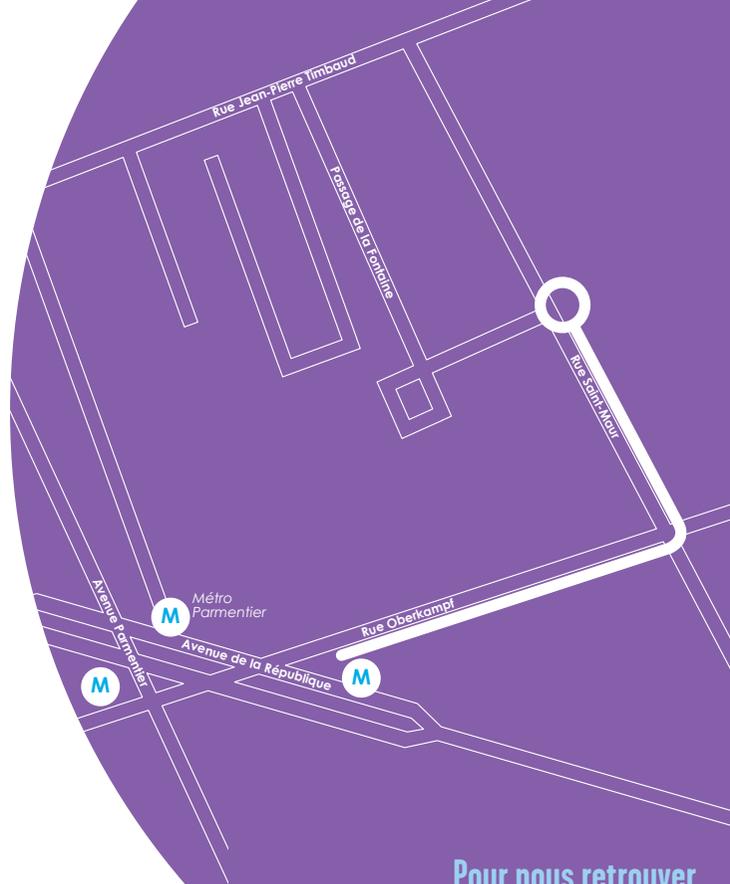
.....

E-mail .....

Nous vous enverrons votre carte et vous pourrez alors participer à la vie de l'association.

### Pour faire un don au CATRED

Vous pouvez effectuer un don du montant de votre choix afin de soutenir nos actions. Vous pouvez les adresser, soit par chèque, soit par virement. Les virements peuvent être effectués sur le compte du CATRED : **CCP 7 009 58 S Paris**.



# L'ACCIDENTÉ DU TRAVAIL

## Itinéraire d'une reconnaissance contrariée

Pour nous retrouver

**UNA**

Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles  
108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris  
Métro : Parmentier - Ligne 3

## Pour nous contacter

**CATRED**

Collectif des Accidentés du Travail,  
handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits

Tél : 01 40 21 38 11

Site : [www.catred.org](http://www.catred.org)

Inscription au séminaire sur : [asso.catred@wanadoo.fr](mailto:asso.catred@wanadoo.fr)

## SÉMINAIRE DE RÉFLEXION

Samedi 25 mai 2013  
14 H > 18 H

à l'**UNA**

108-110 rue Saint-Maur  
75011 Paris



**C**'est un fait: le contexte de crise sociale et économique actuel durcit les conditions de travail de nombre de travailleurs. Ainsi, la pression de la productivité irraisonnée et les tendances managériales, concourant notamment à l'adoption de conduites professionnelles risquées, multiplient les situations de « risques professionnels » dont l'aboutissement ultime peut se traduire par un événement accidentel d'ordre physique ou psychologique.

**Fort de plusieurs années d'expérience**, le CATRED constate que ces événements accidentels survenant par l'effet même – ou à l'occasion – du travail plongent souvent leurs victimes, enfermées dans un ressenti « victimaire » renforcé par la matérialisation de séquelles médicalement avérées, dans une situation soudaine de fragilité sanitaire, administrative et juridique dont la complexité de la prise en charge les dépasse et risque, à terme, de les priver de leurs droits, voire d'une réparation nécessaire à leur réinsertion socio-professionnelle ultérieure.

**Face à ces difficultés, le CATRED** se fixe pour objectif, depuis de nombreuses années, de soutenir et de défendre tout salarié relevant du régime général de la Sécurité Sociale, quelle que soit sa nationalité, frappé par un accident survenu par le fait ou à l'occasion de son exercice professionnel en l'accompagnant dans ses démarches auprès des Caisses de Sécurité Sociale et des juridictions compétentes. En effet, force est de constater qu'en dépit d'un cadre juridique pourtant balisé, la pratique nous montre que la gestion fastidieuse de la multiplicité des cas souffre d'écueils de différentes natures qui, faute d'être levés, font obstacle à un réel accès au droit des accidentés.

**Dès lors, sans prétendre à l'exhaustivité**, ce séminaire – qui se concentrera sur la législation des Risques Professionnels du Régime de Sécurité Sociale – s'emploiera, grâce à la compétence d'intervenants divers (présidents du tribunal du contentieux de l'incapacité, médecins experts de la question, représentant de la CPAM, etc.), à interroger les pratiques administratives, médico-sociales et judiciaires en vigueur à seule fin d'ébaucher des préconisations en terme de sécurisation juridique partagée des victimes du travail.



Séminaire organisé par le CATRED avec le soutien moral et/ou financier du CCFD-Terre solidaire, de la DASES-bureau des actions en direction des personnes en situation de handicap, de la DRJSCS Ile-de-France et de la Ville de Paris-DPVI

# L'ACCIDENTÉ DU TRAVAIL

## Itinéraire d'une reconnaissance contrariée

# PROGRAMME

**ACCUEIL DES PARTICIPANTS** | 14h

**INTRODUCTION** | 14h30

Pierre ROGEL, Responsable du développement au CATRED

**CONSTATS ET ANALYSES** | 14h40 > 16h

**L'expérience du CATRED : le droit à l'épreuve de la pratique**

Stéphanie SEGUES, Juriste

**Accident du Travail, à qui profite le système ?**

Yveline FRILAY, Médecin généraliste, membre du SMG (syndicat de la médecine générale), membre du comité de rédaction de la revue PRATIQUES ou Les Cahiers de la médecine Utopique

**La réparation : les rentes « accident du travail »**

Jean-Claude CHALUMEAUX, Manager opérationnel au Département des Risques Professionnels de la CPAM de Paris

**Le contentieux Accident du Travail**

Monsieur Jacques MICHEL, Président du Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) de Paris et Madame PREVOST, Présidente suppléante

SÉMINAIRE  
DE RÉFLEXION  
Samedi 25 mai 2013  
14 H > 18 H

**QUESTIONS OUVERTES** | 16h > 16h15

**PAUSE** | 16h15 > 16h45

**TABLE RONDE** | 16h45 > 17h30

**Quelles améliorations apporter pour un meilleur accès au droit des accidentés du travail ?**

Table ronde organisée autour notamment des intervenants et de deux médecins du TCI de Paris : Madame PIEKARSKI et Monsieur AZORIN

**CONCLUSION** | 17h30 > 17h45

Laure CAMAJI, Maître de conférences en droit, membre du CATRED

INSCRIPTION AU SÉMINAIRE SUR  
[asso.catred@wanadoo.fr](mailto:asso.catred@wanadoo.fr)